Gainneville

Révision du POS en PLU de Gainneville

Projet d'Aménagement et de Développement Durables

REVISION DU POS EN PLU :

- **Prescrite le 15/12/14**
- **Enquête publique du 20/11/17 au 21/12/17 (inclus)**
- **Approbation par délibération le 22/02/18**

CACHET DE LA MAIRIE :

GeoDev

AMENAGEMENT - URBANISME - ENVIRONNEMENT

SOMMAIRE

Préambule du Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Le contenu du PADD
Les enjeux du diagnostic
Les objectifs démographiques
Le potentiel territorial

Les orientations

Habitat et fonctionnement urbain
Promouvoir une gestion économe de l'espace et confirmer la centralité
Adapter l'offre de logements aux attentes des ménages
Conforter l'offre en équipements et services publics

Transport et déplacements
Sécuriser le réseau viaire actuel
Encourager le développement des transports collectifs
Inscrire un réseau de cheminements doux

Activités économiques
Pérenniser l'activité agricole
Conforter une structure commerciale dynamique

Paysage et patrimoine
Conforter l'identité rurale de la commune
Préserver les unités paysagères et les grands ensembles naturels

Environnement
Préserver et valoriser les ressources
Limiter l'exposition des personnes et des biens aux risques

Préambule du Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Le contenu du PADD

Le contenu du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) est déterminé par l'article L123-1-3 du Code de l'Urbanisme :

*« Le projet d'aménagement et de développement durables définit les orientations générales des **politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.***

Le projet d'aménagement et de développement durables arrête les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Il fixe des objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain. »

Le PADD est une pièce incontournable du document d'urbanisme et permet de structurer le projet communal en vue d'une organisation générale du territoire. Le PADD constitue la **feuille de route du document d'urbanisme** et synthétise le projet politique du conseil municipal pour la commune à une **échelle temporelle de 10 ans**.
Il s'agit d'un document simple et non technique, **accessible à tous les citoyens**, qui permet un débat clair au sein de la collectivité.

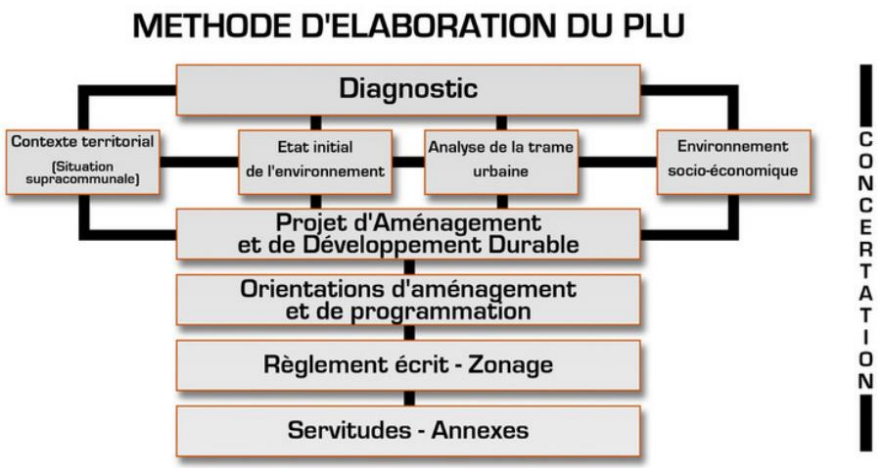

Du diagnostic au PADD

- ✓ **Le contexte territorial ;**
- ✓ **L'évolution urbaine et historique ;**
- ✓ **L'environnement socio-économique ;**
- ✓ **L'état initial de l'environnement.**

Préambule du Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Les enjeux du diagnostic

Le diagnostic du Plan Local d'Urbanisme est structuré autour de ***quatre principaux chapitres*** :

- ✓ Le contexte territorial ;
- ✓ L'évolution urbaine et historique ;
- ✓ L'environnement socio-économique ;
- ✓ L'état initial de l'environnement.

Le PADD doit permettre d'apporter des réponses aux enjeux stratégiques identifiés dans le diagnostic.

Les principaux enjeux du diagnostic sont rappelés ci-après :

Le contexte territorial :

>> Intégrer les grandes orientations des documents supracommunaux (DTA, SCoT, PLH, PDU,…)

>> Encadrer le trafic automobile sur les axes routiers fréquentés et le réseau secondaire

>> Poursuivre la sécurisation du réseau routier

>> Faciliter les modes de transports alternatifs au véhicule individuel motorisé

>> Organiser les déplacements vers la halte ferroviaire de Saint-Laurent - Gainneville

>> Développer le réseau de cheminements doux pour les déplacements quotidiens

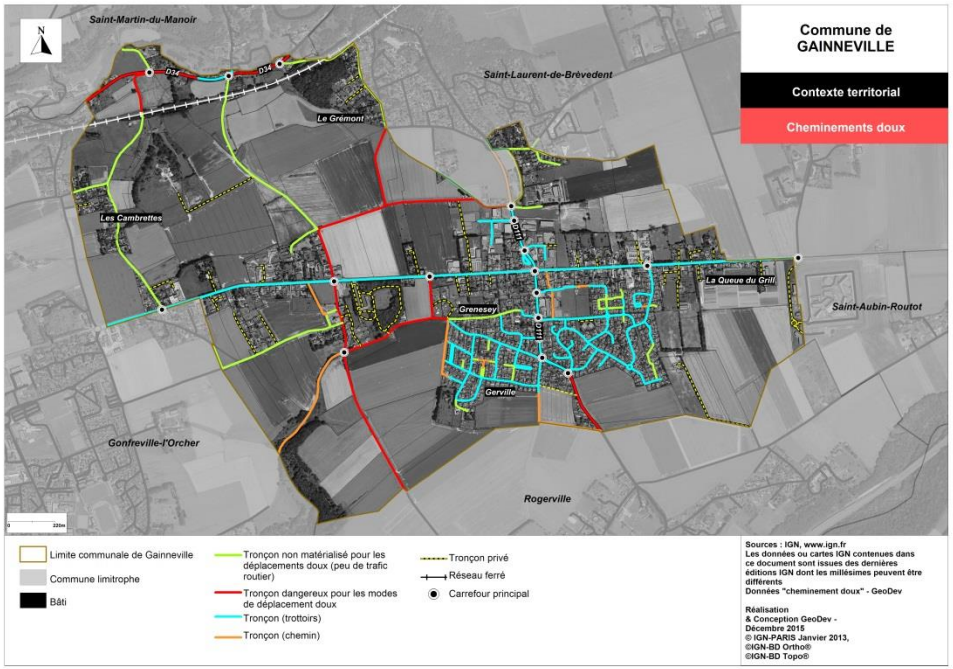

Préambule du Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Les enjeux du diagnostic

L'évolution urbaine et historique :

>> Renforcer le centre-bourg dans le fonctionnement urbain communal et envisager son épaississement

>> Limiter l'étalement urbain et la consommation d'espaces agricoles et naturels

>> Préserver les coupures d'urbanisation

>> Préserver le patrimoine bâti caractéristique d'une commune cauchoise

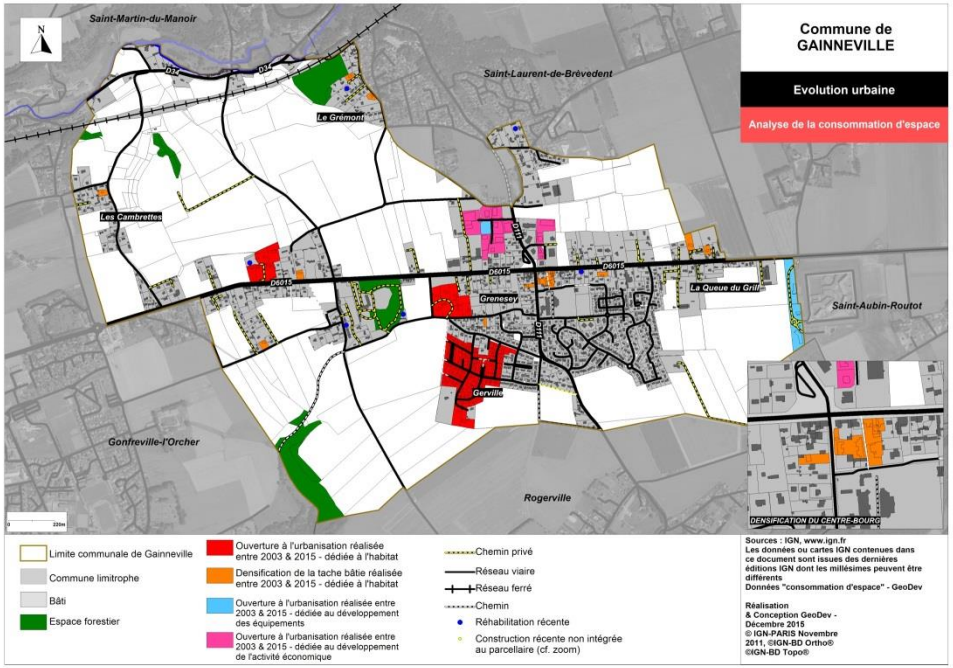

Préambule du Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Les enjeux du diagnostic

✓ **L'environnement socio-économique**

>> Maîtriser la croissance démographique pour éviter les déséquilibres en équipements et en logements

>> Diversifier l'offre de logements pour répondre aux besoins de tous les ménages

>> Préserver la qualité du cadre de vie à Gainneville

>> Adapter l'offre en équipements et services publics

>> Conforter l'activité agricole

>> Développer les activités économiques et l'emploi sur le territoire communal

>> Envisager l'évolution des anciens sites économiques

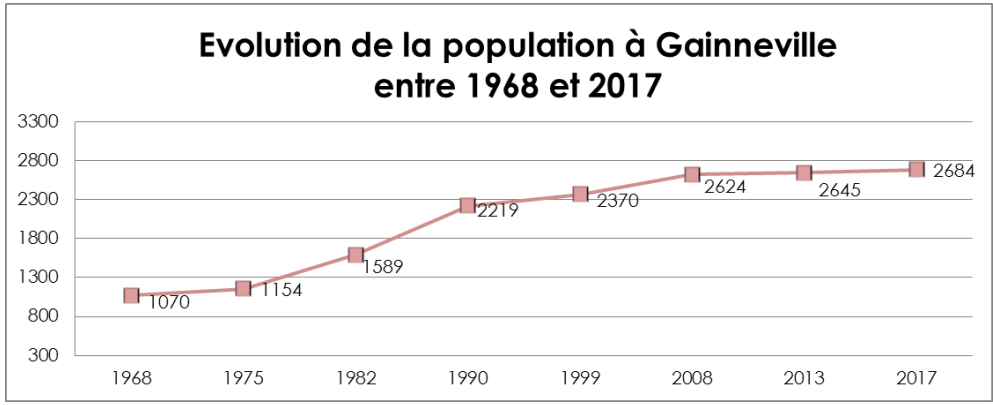

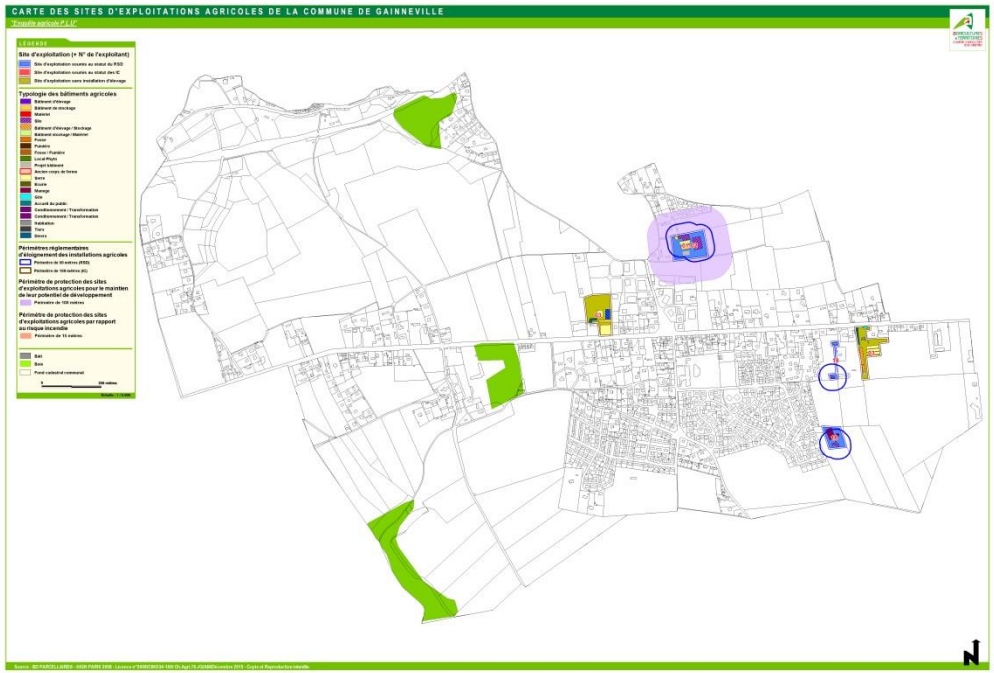

Evolution de la taille des ménages à Gainneville						
1968	1975	1982	1990	1999	2007	2012
3,54	3,35	3,32	3,33	3,14	2,99	2,83
Evolution de la taille des ménages au sein de la CODAH						
1968	1975	1982	1990	1999	2007	2012
3,16	3,00	2,79	2,65	2,48	2,30	2,22
Evolution de la taille des ménages dans le département 76						
1968	1975	1982	1990	1999	2007	2012
3,26	3,06	2,83	2,69	2,51	2,37	2,29

Taille des ménages en 2016 (valeur estimée) : 2,84

Préambule du Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Les enjeux du diagnostic

✓ **L'Etat initial de l'environnement**

>> Adapter le projet communal en fonction des capacités des réseaux

>> Préserver la ressource en eau et éviter les pollutions

>> Tenir à distance les projets de développement des sources de risque

>> Identifier et préserver les éléments du patrimoine naturel qui contribuent à la valeur écologique et paysagère de la commune

>> Préserver les coupures d'urbanisation et les alternances espaces ouverts / espaces bâtis

>> Veiller à l'intégration des nouvelles constructions dans leur environnement bâti et naturel

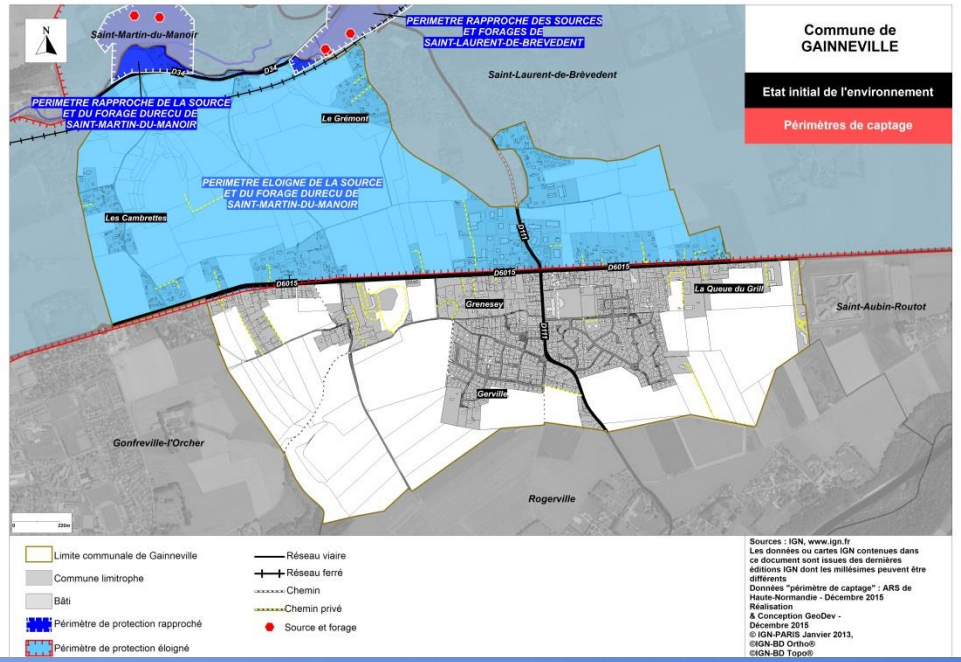

Préambule du Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Les objectifs démographiques

4 scénarios démographiques ont été soumis aux élus pour les 10 prochaines années.

Accueillir 280 habitants d'ici 2027, un besoin d'environ 145 logements

Taux d'occupation des ménages retenu sur la période 2017 – 2027 : 2,65 habitants par logement

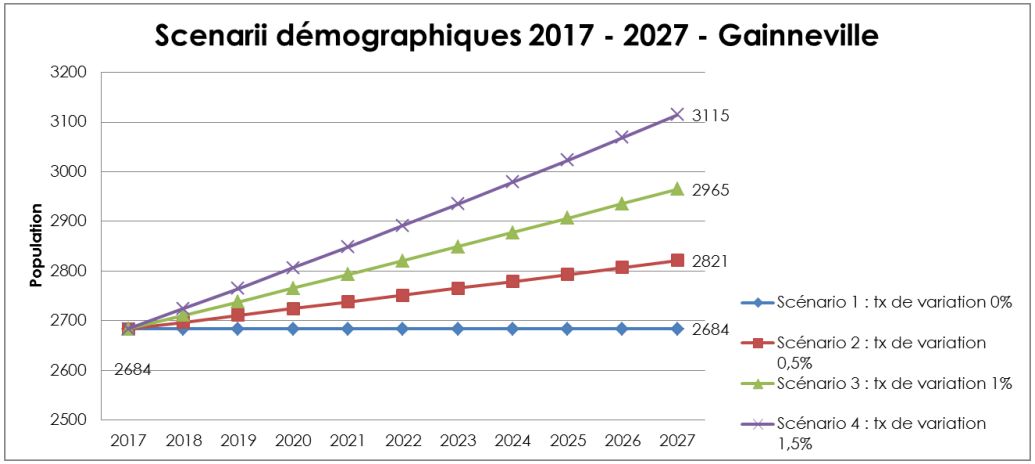

Scénario 1 : « Maintenir le niveau démographique actuel pour les 10 prochaines années»

39 logements à produire pour tenir compte du desserrement des ménages

Scénario 2 : « Envisager une croissance démographique maîtrisée d'ici 2027 »
Taux de variation annuel de 1% à partir de 2017

Accueillir 137 habitants d'ici 10 ans (= 52 logements + 39 logements)

Scénario 3 : «Accélérer la croissance démographique d'ici 10 ans »
Taux de variation annuel de 1,5% à partir de 2017

Accueillir 281 habitants d'ici 10 ans (= 106 logements + 39 logements)

Scénario 4 : « Mener une politique démographique très ambitieuse »
Taux de variation annuel de 2% à partir de 2017

Accueillir 431 habitants d'ici 10 ans (= 163 logements + 39 logements)

Le potentiel territorial

- ✓ **Les sites et zones de contraintes ;**
- ✓ **Les contraintes d'urbanisation ;**
- ✓ **Les contraintes d'inconstructibilité.**

Préambule du Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Le potentiel territorial

Ce travail a permis d'identifier ***le potentiel territorial***, qui dans un premier temps détaille ***l'intégralité des contraintes*** puis dans un deuxième temps, fait ***ressortir les espaces qui n'y sont pas sujets.***

Les contraintes à l'aménagement ont été organisées en trois catégories en fonction du degré de contrainte :

- ✓ **Les secteurs soumis à contraintes** : *ces espaces sont soumis à des contraintes légères, qu'il est toutefois nécessaire de prendre en compte dans tous projets d'urbanisation (lignes électriques, périmètres éloignés de captage, sites archéologiques, etc.) ;*

- ✓ **Les contraintes à l'urbanisation** : *ces secteurs sont soumis à des contraintes moyennes qui obligent les projets d'urbanisation à se conformer à certaines dispositions (cavités souterraines, périmètres de réciprocité liés à la présence d'une exploitation agricole, etc.) ;*

- ✓ **Les contraintes d'inconstructibilité** : *ce sont des contraintes fortes et strictes qui sont irrévocables (périmètres d'inconstructibilité lié à la présence d'un axe de ruissellement, espaces boisés à protéger).*

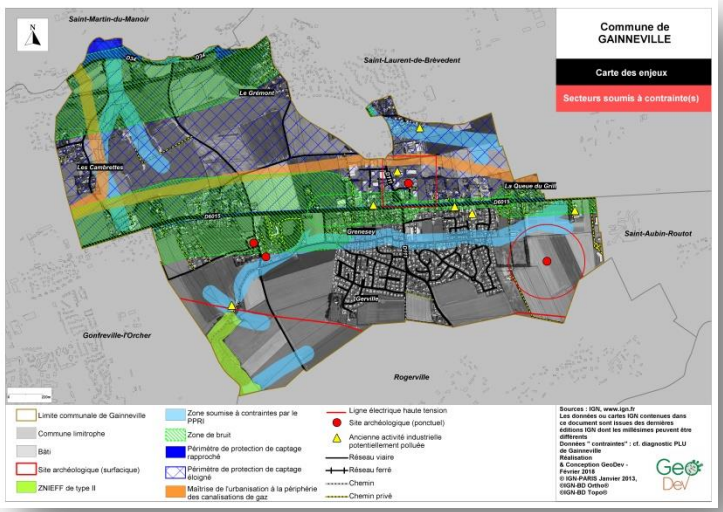

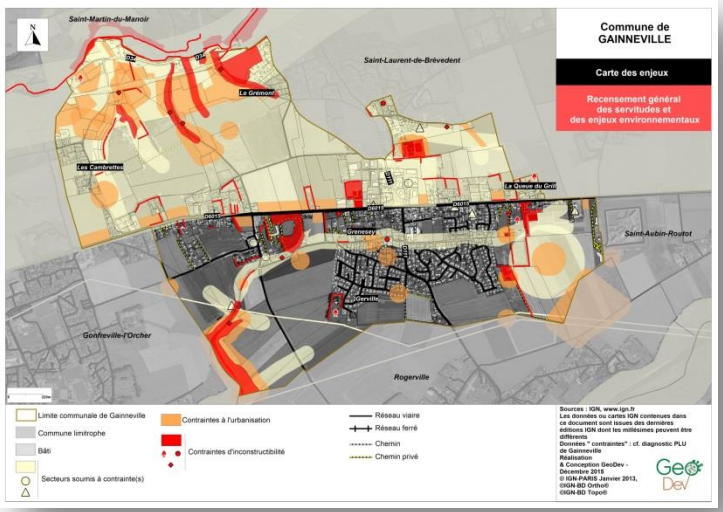

Commune de GAINNEVILLE

Carte des enjeux

Secteurs soumis à contrainte(s)

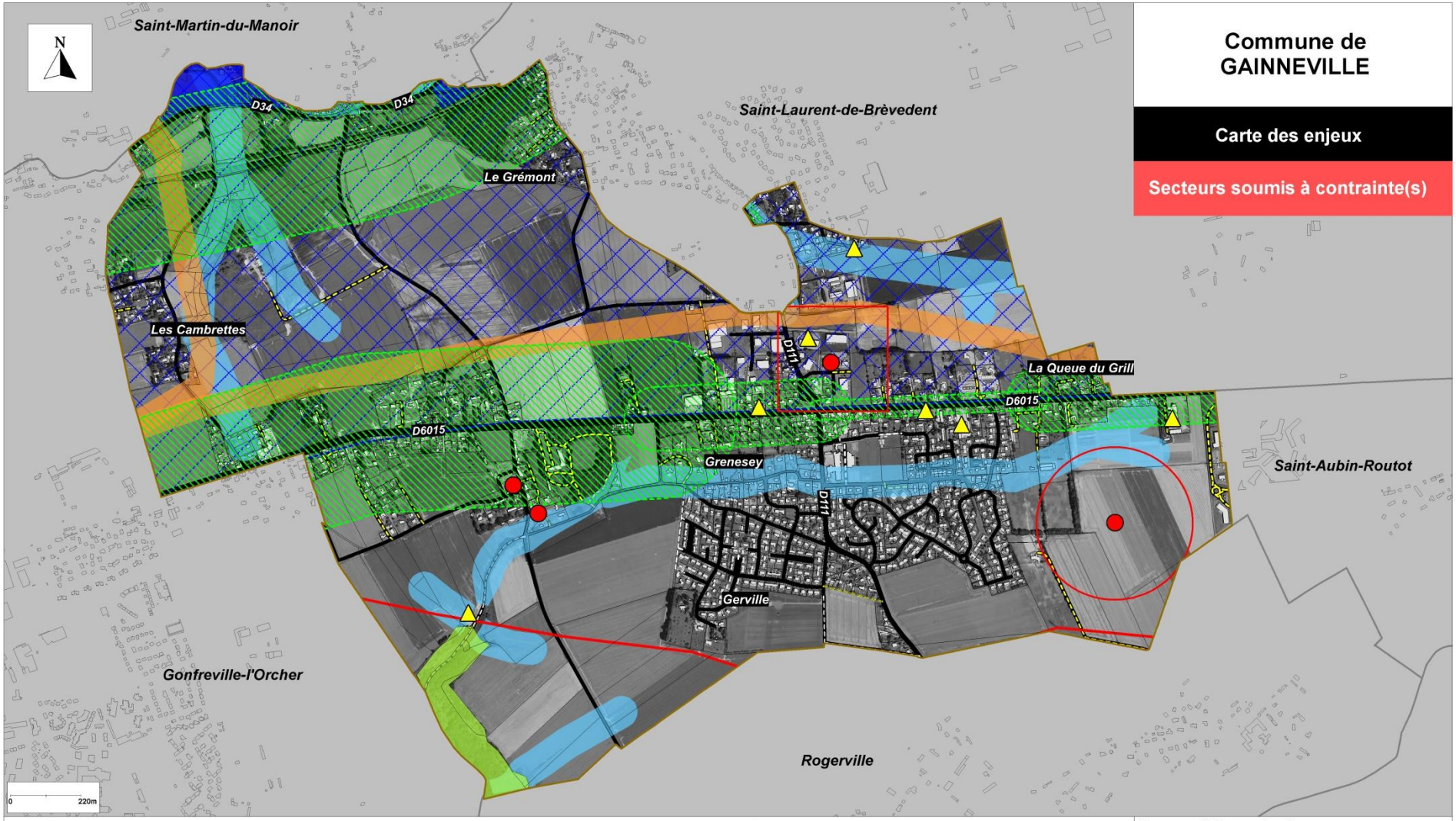

- Limite communale de Gainneville
- Commune limitrophe
- Bâti
- Site archéologique (surfacique)
- ZNIEFF de type II
- Zone soumise à contraintes par le PPRI
- Zone de bruit
- Périmètre de protection de captage rapproché
- Périmètre de protection de captage éloigné
- Maîtrise de l'urbanisation à la périphérie des canalisations de gaz
- Ligne électrique haute tension
- Site archéologique (ponctuel)
- Ancienne activité industrielle potentiellement polluée
- Réseau viaire
- Réseau ferré
- Chemin
- Chemin privé

Sources : IGN, www.ign.fr
Les données ou cartes IGN contenues dans ce document sont issues des dernières éditions IGN dont les millésimes peuvent être différents
Données " contraintes" : cf. diagnostic PLU de Gainneville
Réalisation & Conception GeoDev - Février 2018
© IGN-PARIS Janvier 2013,
©IGN-BD Ortho®
©IGN-BD Topo®

Commune de GAINNEVILLE

Carte des enjeux

Secteurs soumis à contrainte(s)

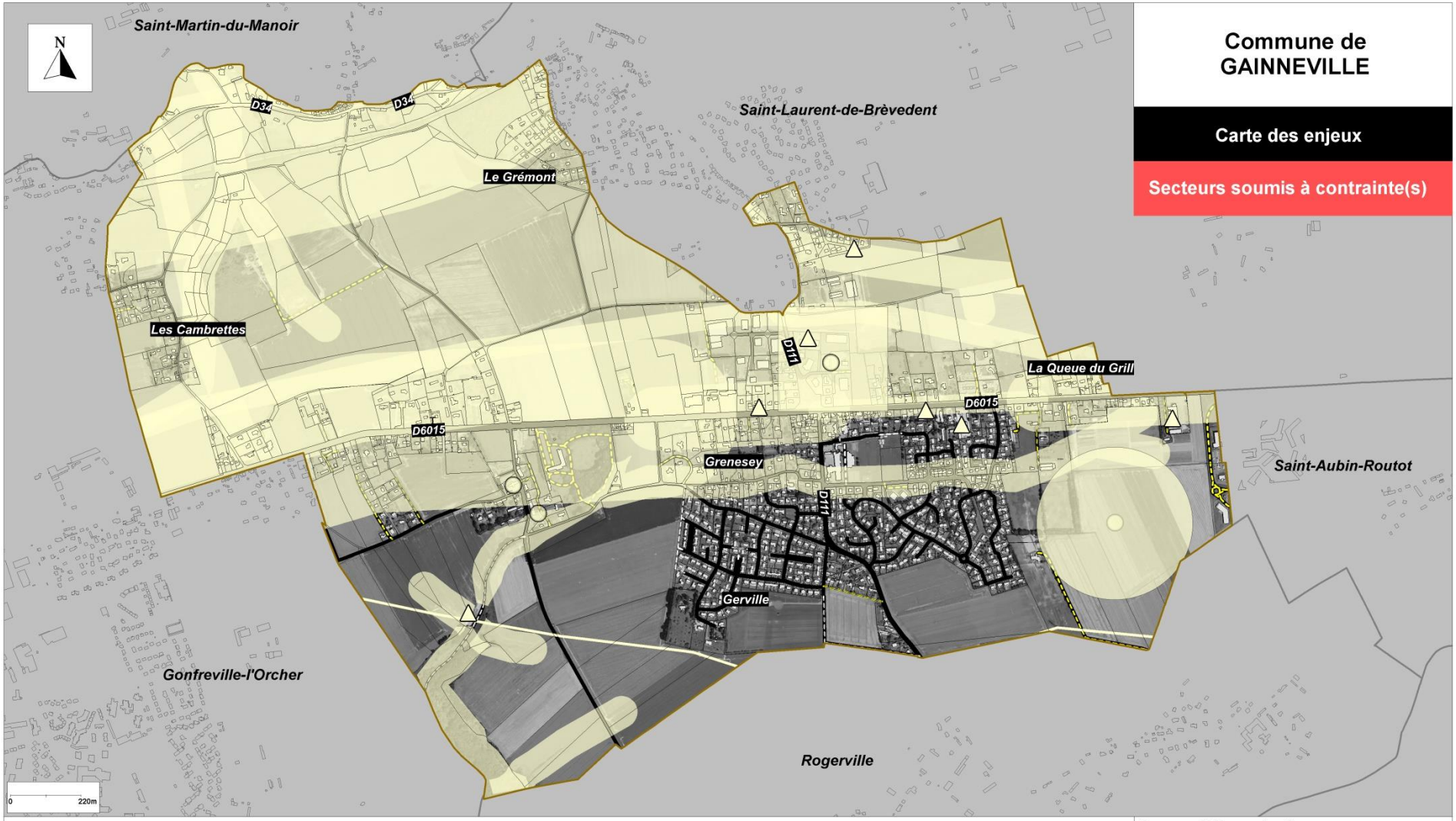

- Limite communale de Gainneville
- Commune limitrophe
- Bâti
- Secteurs soumis à contrainte(s)
- Réseau viaire
- Réseau ferré
- Chemin
- Chemin privé

Sources : IGN, www.ign.fr
Les données ou cartes IGN contenues dans ce document sont issues des dernières éditions IGN dont les millésimes peuvent être différents
Données " contraintes" : cf. diagnostic PLU de Gainneville
Réalisation
& Conception GeoDev - Février 2018
© IGN-PARIS Janvier 2013,
©IGN-BD Ortho®
©IGN-BD Topo®

Commune de GAINNEVILLE

Carte des enjeux

Contraintes à l'urbanisation

- Limite communale de Gainneville
- Commune limitrophe
- Bâti
- Périmètre de réciprocité lié à l'activité agricole
- Zone d'inconstructibilité liée à la présence d'un indice de cavité souterraine
- Périmètre d'inconstructibilité lié à la présence de la voie classée à grande circulation
- Zonage érosion
- Réseau viaire
- Réseau ferré
- Chemin
- Chemin privé

Sources : IGN, www.ign.fr
Les données ou cartes IGN contenues dans ce document sont issues des dernières éditions IGN dont les millésimes peuvent être différents
Données " contraintes" : cf. diagnostic PLU de Gainneville
Réalisation & Conception GeoDev - Février 2018

© IGN-PARIS Janvier 2013,
©IGN-BD Ortho®
©IGN-BD Topo®

Commune de GAINNEVILLE

Carte des enjeux

Contraintes à l'urbanisation

Limite communale de Gainneville

Commune limitrophe

Bâti

Contraintes à l'urbanisation

Réseau viaire

Réseau ferré

Chemin

Chemin privé

Sources : IGN, www.ign.fr
Les données ou cartes IGN contenues dans ce document sont issues des dernières éditions IGN dont les millésimes peuvent être différents
Données " contraintes" : cf. diagnostic PLU de Gainneville
Réalisation
& Conception GeoDev - Février 2018
© IGN-PARIS Janvier 2013,
©IGN-BD Ortho®
©IGN-BD Topo®

Commune de GAINNEVILLE

Carte des enjeux

Contraintes d'inconstructibilité

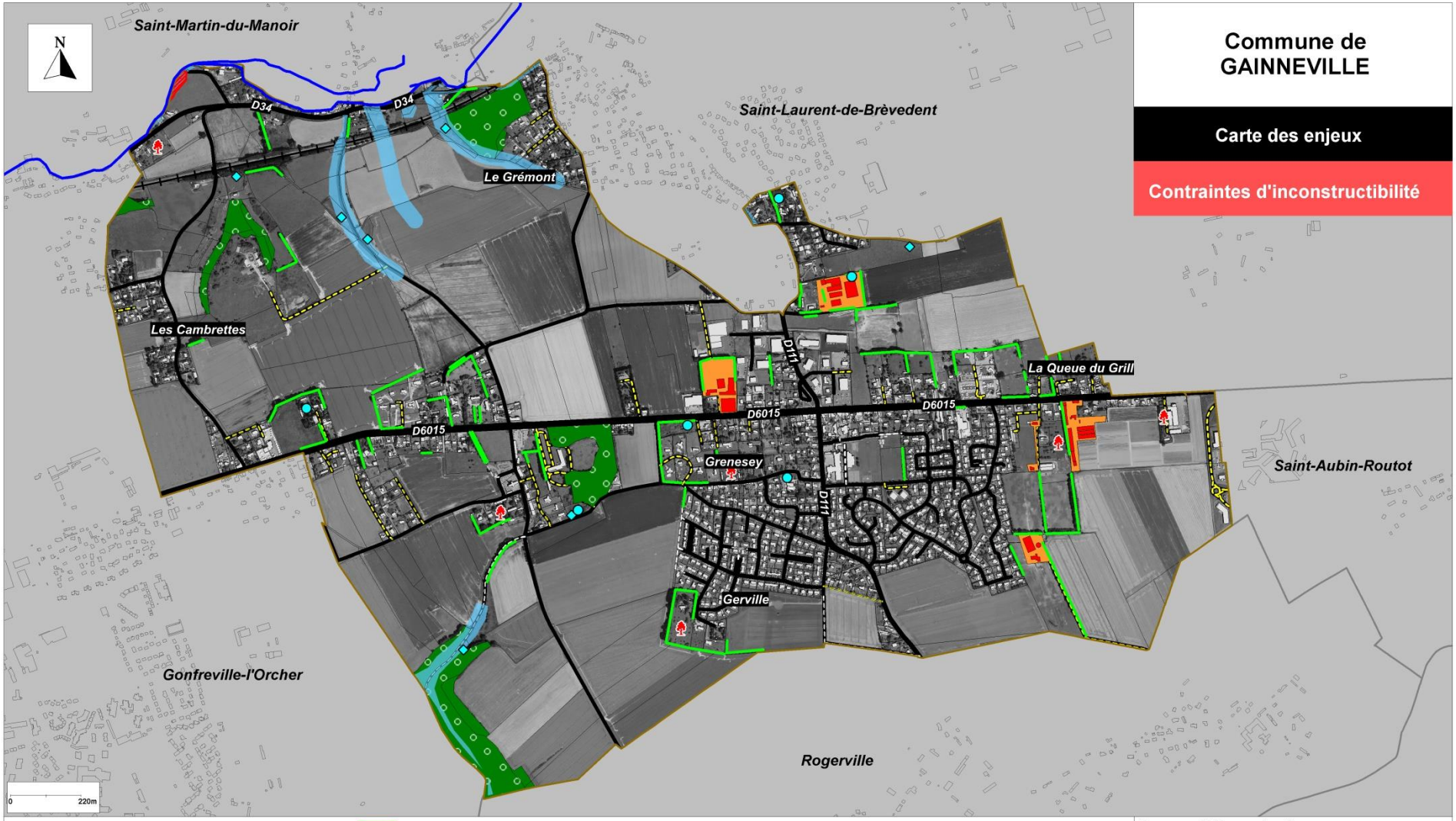

- Limite communale de Gainneville
- Commune limitrophe
- Bâti
- Corps de ferme en activité
- Zone inconstructible liée au PPRI
- Espace boisé classé
- Zone humide
- Alignement boisé à identifier
- Tronçon hydrographique
- Verger à préserver
- Mare à préserver
- Ouvrage hydraulique
- Réseau viaire
- Réseau ferré
- Chemin
- Chemin privé

Sources : IGN, www.ign.fr
Les données ou cartes IGN contenues dans ce document sont issues des dernières éditions IGN dont les millésimes peuvent être différents
Données " contraintes" : cf. diagnostic PLU de Gainneville
Réalisation & Conception GeoDev - Février 2018

© IGN-PARIS Janvier 2013,
©IGN-BD Ortho®
©IGN-BD Topo®

Commune de GAINNEVILLE

Carte des enjeux

Contraintes d'inconstructibilité

Limite communale de Gainneville

Commune limitrophe

Bâti

Contraintes d'inconstructibilité

Réseau viaire

Réseau ferré

Chemin

Chemin privé

Sources : IGN, www.ign.fr
Les données ou cartes IGN contenues dans ce document sont issues des dernières éditions IGN dont les millésimes peuvent être différents
Données " contraintes" : cf. diagnostic PLU de Gainneville
Réalisation & Conception GeoDev - Juillet 2016
© IGN-PARIS Janvier 2013,
©IGN-BD Ortho®
©IGN-BD Topo®

Commune de GAINNEVILLE

Carte des enjeux

Recensement général des servitudes et des enjeux environnementaux

Limite communale de Gainneville

Commune limitrophe

Bâti

Secteurs soumis à contrainte(s)

Contraintes à l'urbanisation

Contraintes d'inconstructibilité

Réseau viaire

Réseau ferré

Chemin

Chemin privé

Sources : IGN, www.ign.fr
Les données ou cartes IGN contenues dans ce document sont issues des dernières éditions IGN dont les millésimes peuvent être différents
Données " contraintes" : cf. diagnostic PLU de Gainneville
Réalisation & Conception GeoDev - Février 2018

© IGN-PARIS Janvier 2013,
©IGN-BD Ortho®
©IGN-BD Topo®

Préambule du Projet d'Aménagement et de Développement Durables

La vision prospective des élus

Les membres du conseil municipal ont été soumis à un questionnement sur le devenir de la commune de Gainneville. Le questionnaire proposé était construit autour de 11 thématiques principales :

- *Le cadre de vie*
- *L'aménagement et l'urbanisme*
- *L'habitat*
- *La protection du patrimoine*
- *Les transports et déplacements*
- *Le développement économique*
- *Les équipements publics et les services à la population*
- *L'agriculture*
- *Le développement durable*
- *L'intercommunalité*
- *Le programme d'actions*

L'objectif de ce questionnaire est d'***identifier les pistes d'amélioration et les orientations*** à intégrer dans le document d'urbanisme.

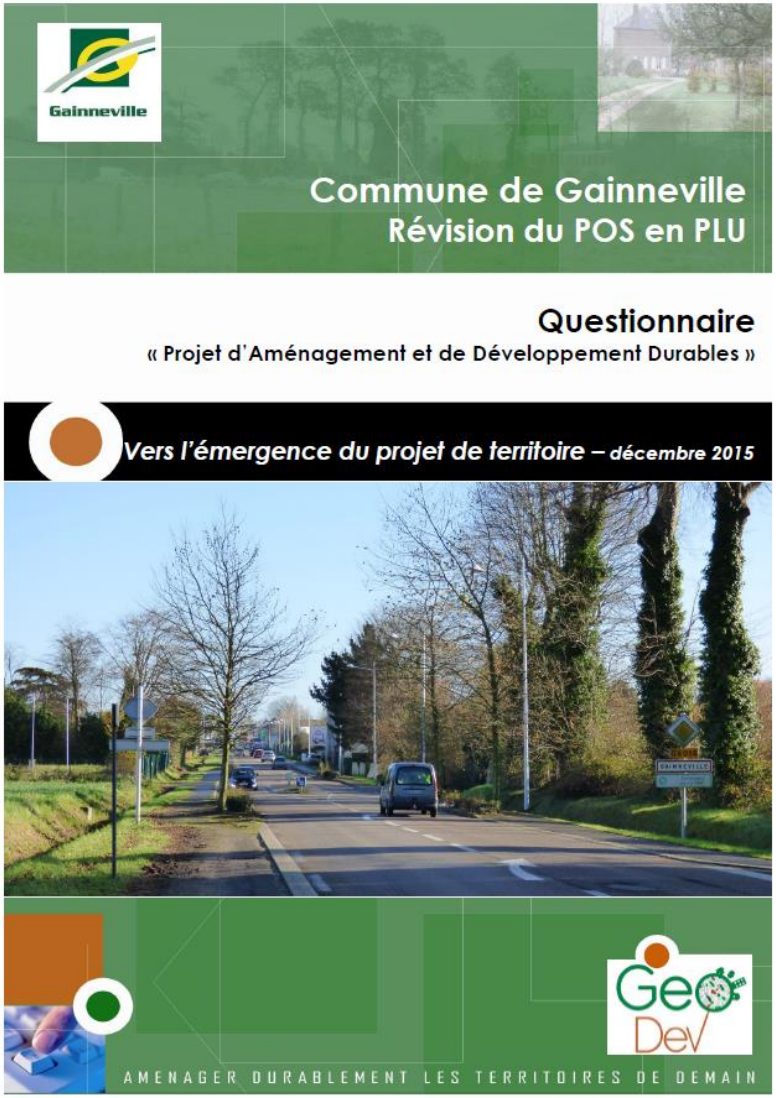

Préambule du Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Les orientations s'organisent en 5 thématiques s'appuyant sur les grands domaines d'intervention des Plans Locaux d'Urbanisme définis par l'article L.151-5 du Code de l'Urbanisme :

- **Habitat et fonctionnement urbain**
- **Transport et déplacements**
- **Activités économiques**
- **Paysage et patrimoine**
- **Environnement**

Le PADD du PLU de Gainneville a été travaillé en cohérence avec les objectifs de la loi portant Engagement National pour l'Environnement, dite Grenelle 2, du 12 juillet 2010 et qui a profondément modifié le contenu des PLU, et en particulier des PADD.

Ainsi, des objectifs chiffrés de maîtrise de la consommation d'espaces sont fixés dans le cadre de ce document. La préservation et la remise en état des continuités écologiques est également un enjeu affiché du PADD de Gainneville.

- **HABITAT ET FONCTIONNEMENT URBAIN**
- TRANSPORT ET DEPLACEMENTS
- ACTIVITES ECONOMIQUES
- PAYSAGE ET PATRIMOINE
- ENVIRONNEMENT

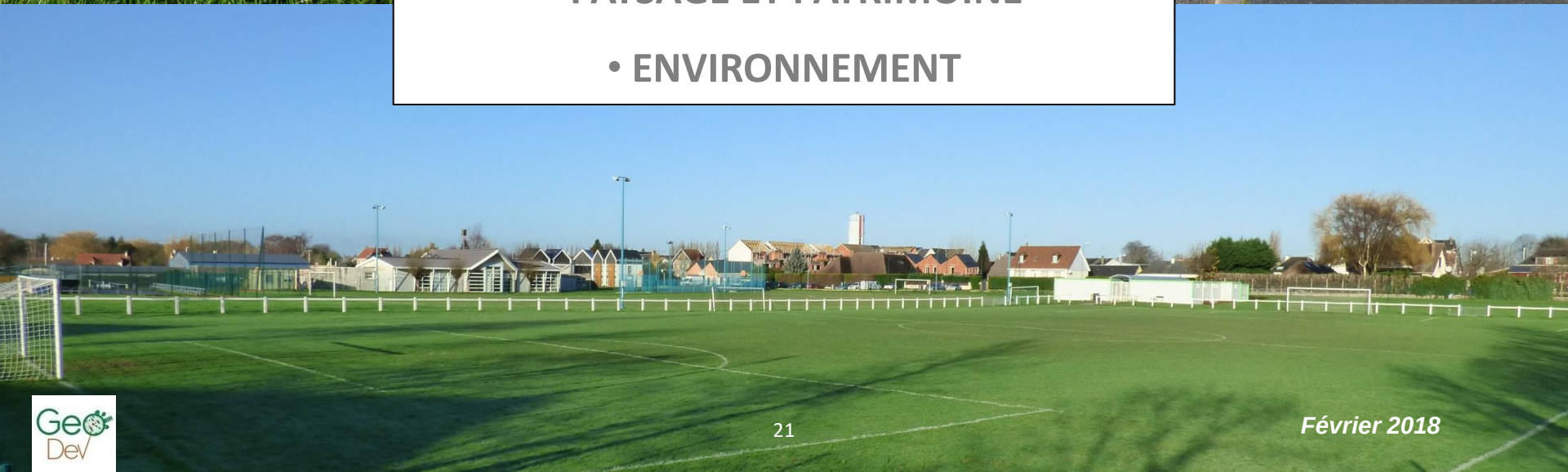

A. HABITAT ET FONCTIONNEMENT URBAIN

Les grands objectifs pour Gainneville sont…

… promouvoir une gestion économe de l'espace et confirmer la centralité (5)

… adapter l'offre de logements aux attentes des ménages (3)

… conforter l'offre en équipements et services publics (7)

A. HABITAT ET FONCTIONNEMENT URBAIN

A.1. Promouvoir une gestion économe de l'espace et confirmer la centralité

- **Limiter l'étalement urbain** vers les terres agricoles et les espaces naturels

- Poursuivre la **requalification et la valorisation du centre du village,** sur le site des équipements sportifs

- **Favoriser la densification maîtrisée et le renouvellement urbain des secteurs déjà urbanisés** dans la mesure où le dimensionnement des réseaux sont suffisants

- **Permettre l'évolution** des **hameaux structurés** sans extension urbaine (le Village, les Cambrettes, le Grémont, la Côte des Châtaigniers, la Queue du Grill)

- **Interdire les nouvelles constructions dans les zones d'habitat diffus** et éloignées du village, à la périphérie du territoire communal

>> OBJECTIFS CHIFFRES

Densité moyenne des nouvelles opérations : 15 lgts/ha

Consommation d'espaces agricoles et naturels pour l'habitat : 2,5 ha sur 10 ans

>> RAPPELS DU DIAGNOSTIC

163 nouveaux logements depuis 2003

Consommation d'espaces liée à l'habitat : 12,5 ha pour 121 logements depuis 2003

Secteur de projet de la requalification du centre-bourg

Espaces bâtis de la Vallée

A. HABITAT ET FONCTIONNEMENT URBAIN

A.2. Adapter l'offre de logements aux attentes des ménages

- **Augmenter la capacité du parc de logements** de la commune

- **Poursuivre la diversification de l'offre de logements** selon des principes de mixité sociale et générationnelle

- **Développer la mixité des formes urbaines** en cohérence avec les besoins des Gainnevillais

	Part des ménages locataires en 2012	
	Gainneville	**14,8**
Communes voisines	Saint-Martin-du-Manoir	5,1
	Saint-Laurent-de-Brévedent	6,3
	Rogerville	10,5
	Gonfreville-l'Orcher	63,0
Pôles urbains	Montivilliers	39,5
	Saint-Romain-de-Colbosc	43,4
	Le Havre	58,8
Echelle territoriale	CODAH	53,2
	Département 76	45,5

>> OBJECTIFS CHIFFRES
Moyenne de 14-15 logements par an sur 10 ans
+ 280 habitants d'ici 2027

Eco-hameau les Charmilles – Sainneville-sur-Seine

Opération en cours (25 logements)

A. HABITAT ET FONCTIONNEMENT URBAIN

A.3. Conforter l'offre en équipements et services publics

- **Conforter les structures d'équipement public** existantes (mairie, école, salles polyvalentes,…)

- **Développer l'offre de services** et d'équipements publics dans le centre-bourg (maison des associations,…)

- **Développer un pôle d'équipements sportifs sur le secteur de la Plaine de la Paix** (terrains de football, tennis, salle omnisports,…)

- **Développer des espaces de convivialité intergénérationnelle** (mare le Village, espace de jeux et place de village, jardins familiaux,…)

- **Affirmer l'attractivité du centre-bourg** et la mixité fonctionnelle (habitat, équipements, commerces,…)

- Anticiper les besoins **d'extension du cimetière**

- **Appréhender le déploiement des réseaux et services numériques** à l'échelle communale et sur les zones d'activités

>> OBJECTIFS CHIFFRES
Consommation d'espaces agricoles et naturels pour les équipements publics : 5,5 ha sur 10 ans

Projet de mare pédagogique

Groupe scolaire

Site de développement des équipements sportifs

GAINNEVILLE

Projet d'Aménagement et de Développement Durables

HABITAT ET FONCTIONNEMENT URBAIN

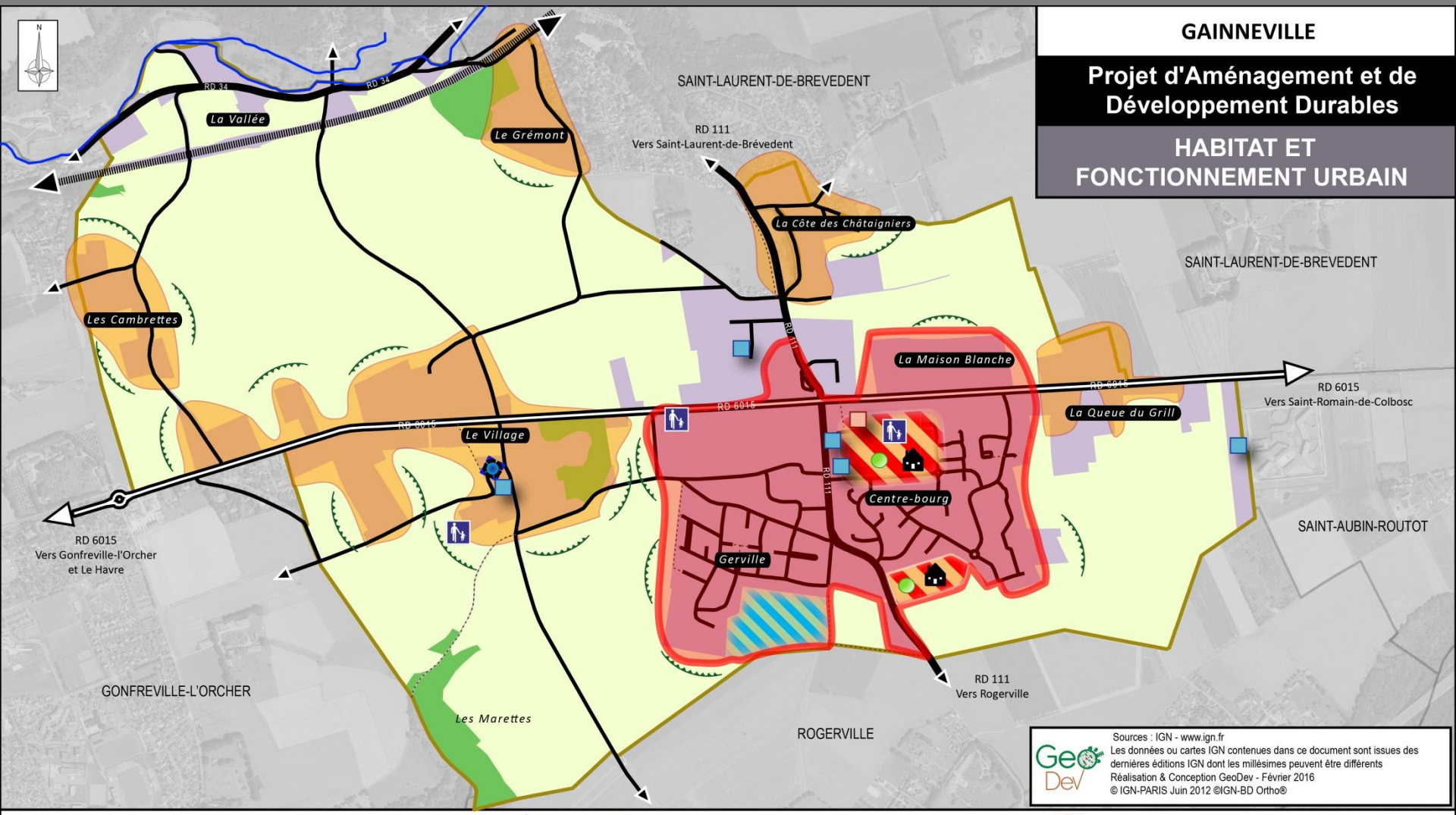

Sources : IGN - www.ign.fr
Les données ou cartes IGN contenues dans ce document sont issues des dernières éditions IGN dont les millésimes peuvent être différents
Réalisation & Conception GeoDev - Février 2016
© IGN-PARIS Juin 2012 ©IGN-BD Ortho®

ELEMENTS DE CONTEXTE

- Bâti
- Espaces boisés
- Espaces à dominante agricole et autres occupations
- Limites communales
- Réseau viaire principal
- Réseau viaire secondaire
- Chemins piétons publics
- Réseau ferré
- Réseau hydrographique

A1. PROMOUVOIR UNE GESTION ECONOME DE L'ESPACE ET CONFIRMER LES CENTRALITES

- Limiter l'étalement urbain vers les terres agricoles et les espaces naturels
- Poursuivre la requalification et la valorisation du centre-bourg, sur le site des équipements sportifs
- Favoriser la densification maîtrisée et le renouvellement urbain des secteurs déjà urbanisés
- Permettre l'évolution des hameaux structurés sans extension urbaine
- Interdire les nouvelles constructions dans les zones d'habitat diffus et éloignées du village

A2. ADAPTER L'OFFRE DE LOGEMENTS AUX ATTENTES DES MENAGES

- Augmenter la capacité du parc de logements de la commune
- Poursuivre la diversification de l'offre de logements
- Développer la mixité des formes urbaines

A3. CONFORTER L'OFFRE EN EQUIPEMENTS ET SERVICES PUBLICS

- Conforter les structures d'équipement public existantes
- Développer l'offre de services et d'équipements publics
- Développer un pôle d'équipements sportifs sur le secteur de la Plaine de la Paix
- Développer des espaces de convivialité intergénérationnelle
- Affirmer l'attractivité du centre-bourg et la mixité fonctionnelle (habitat, équipements, commerces,...)
- Anticiper les besoins d'extension du cimetière
- Appréhender le déploiement des réseaux et services numériques à l'échelle communale et sur les Zones d'Activités

Février 2018

- HABITAT ET FONCTIONNEMENT URBAIN
- **TRANSPORT ET DEPLACEMENTS**
- ACTIVITES ECONOMIQUES
- PAYSAGE ET PATRIMOINE
- ENVIRONNEMENT

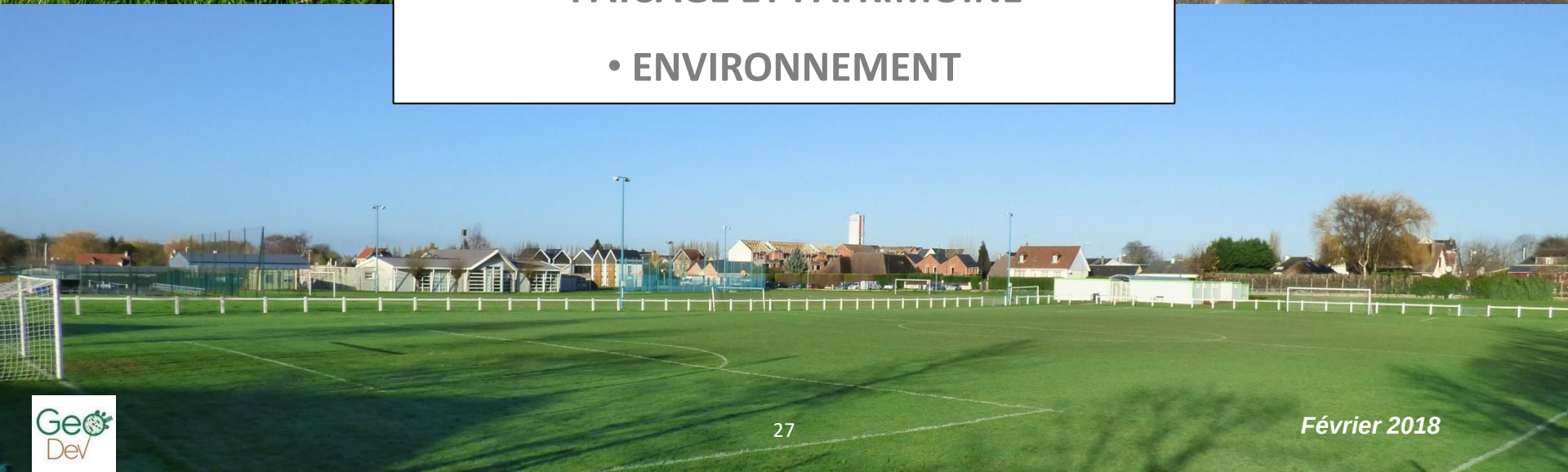

B. TRANSPORT ET DEPLACEMENTS

Les grands objectifs pour Gainneville sont…

… sécuriser le réseau viaire actuel (5)

… encourager le développement des transports collectifs (4)

… compléter le réseau de cheminements doux (6)

B. TRANSPORT ET DEPLACEMENTS

B.1. Encadrer l'évolution du réseau viaire actuel

- **Maîtriser la circulation routière et les nuisances sur la RD.6015** (réduction de la vitesse, interdiction des poids lourds en transit, réduction des nuisances, valorisation des entrées de bourg…)

- **Encadrer la création de nouveaux accès,** notamment le long des RD et dans les hameaux structurés

- **Sécuriser les accès à la RD.6015** depuis les axes secondaires

- **Repenser le plan de circulation dans le centre-bourg**

- **Adapter les conditions de stationnement dans le village et sur le futur pôle d'équipements sportifs** (Rue L. Aragon à proximité de l'école, Rue du Stade)

>> RAPPELS DU DIAGNOSTIC
57,6% des ménages gainnevillais ont 2 voitures ou plus
La RD.6015 est une voie classée à grande circulation

Circulation sur la RD.6015

Stationnement Rue du Stade

B. TRANSPORT ET DEPLACEMENTS

B.2. Encourager le développement des transports collectifs

- **Encourager l'amélioration de la desserte en transport en commun** permettant de renforcer l'accessibilité du territoire gainnevillais et des pôles de vie

- **Organiser les déplacements vers la halte ferroviaire** de Saint-Laurent-Gainneville

- **Faciliter l'accès aux arrêts de bus et de car** pour développer l'utilisation des transports en commun

- **Envisager la réalisation d'une aire de covoiturage comme alternative à la voiture « solo »** (emplacement à préciser)

>> RAPPELS DU DIAGNOSTIC
Halte ferroviaire à 1,5 km
Ligne 12 du réseau LIA et système Fil'Bus
Ligne 20 du Département
Transport scolaire

Halte ferroviaire de Saint-Laurent-Gainneville

Différents arrêts de transport en commun

B. TRANSPORT ET DEPLACEMENTS

B.3. Compléter le réseau de cheminements doux

- **Affirmer la place du piéton dans le cœur de bourg**

- **Créer des axes de cheminement doux** en lien avec **les besoins des Gainnevillais,** (liaison centre-bourg / Plaine de la Paix, vers halte ferroviaire?)

- Améliorer **l'accessibilité aux équipements et espaces publics** pour toutes les populations

- **Développer le réseau de chemins de randonnées** existant afin de proposer des circuits touristiques

- Créer une **liaison cyclable intercommunale** Gonfreville-l'Orcher – Gainneville – Rogerville

- Aménager un **espace de stationnement pour les vélos** Place de la Mairie

>> RAPPELS DU DIAGNOSTIC
Peu de chemins de randonnées sur la commune
Réseau de trottoirs et de sentes connexe dans le bourg

Projet de piste cyclable Rue de l'Eglise

Diversité des infrastructures douces sur la commune

GAINNEVILLE

Projet d'Aménagement et de Développement Durables

TRANSPORT ET DEPLACEMENTS

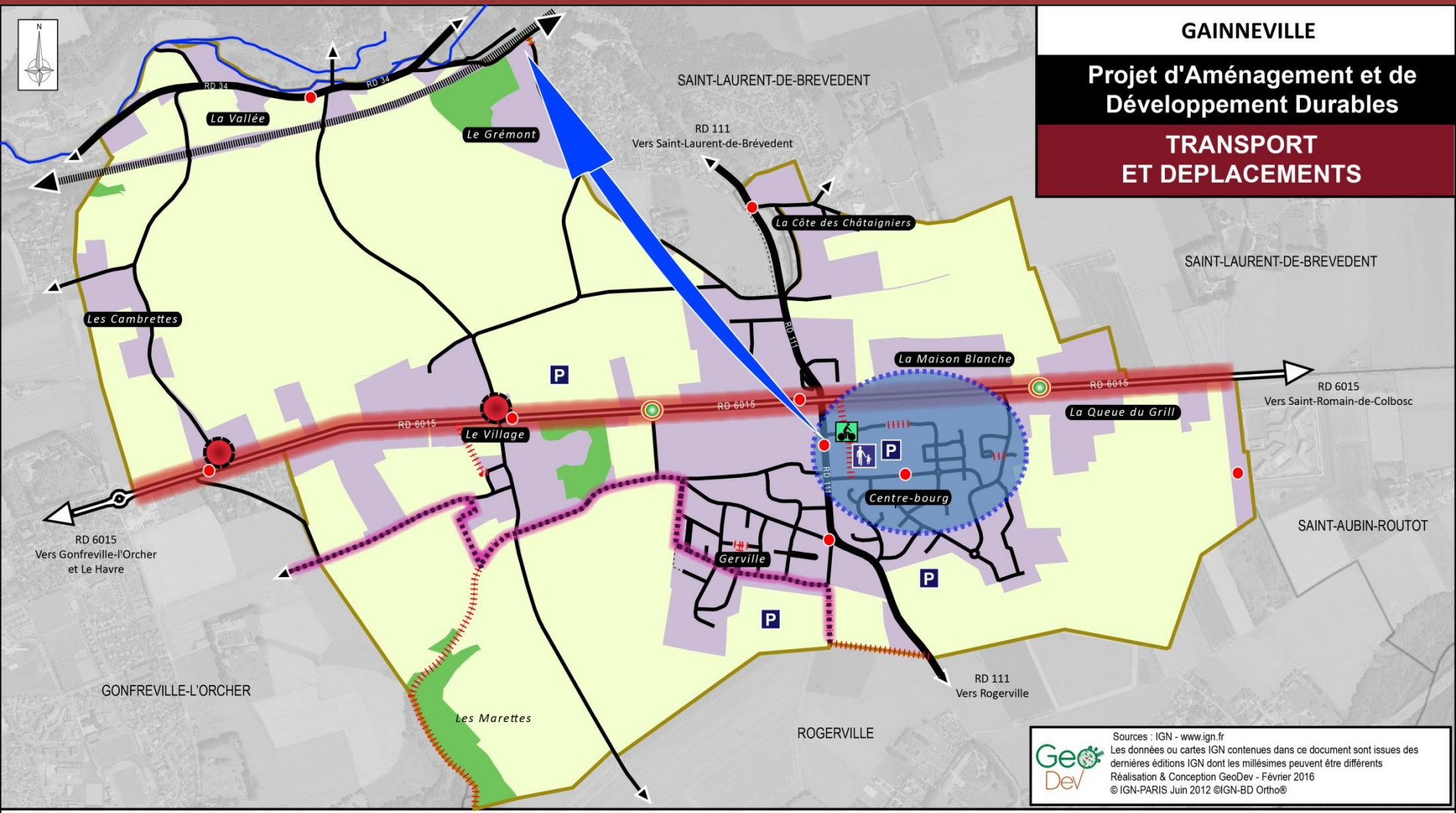

ELEMENTS DE CONTEXTE

- Bâti
- Espaces boisés
- Espaces à dominante agricole et autres occupations
- Limites communales
- Réseau viaire principal
- Réseau viaire secondaire
- Chemins piétons publics
- Réseau ferré
- Réseau hydrographique

B1. SECURISER LE RESEAU VIAIRE ACTUEL

Maîtriser la circulation routière et les nuisances sur la RD.6015 — *RD6015* — *Entrée de bourg*

Encadrer la création de nouveaux accès

Sécuriser les accès à la RD.6015 depuis les axes secondaires

Repenser le plan de circulation dans le village

Adapter les conditions de stationnement

B2. ENCOURAGER LE DEVELOPPEMENT DES TRANSPORTS COLLECTIFS

Encourager l'amélioration de la desserte en transport en commun

Organiser les déplacements vers la halte ferroviaire de Saint-Laurent-Gainneville

Faciliter l'accès aux arrêts de bus et de car

Envisager la réalisation d'une aire de covoiturage

B3. COMPLETER LE RESEAU DE CHEMINEMENTS DOUX

Affirmer la place du piéton dans le cœur de bourg

Créer des axes de cheminement doux en lien avec les besoins des Gainnevillais

Améliorer l'accessibilité aux équipements et espaces publics pour toutes les populations

Développer le réseau de chemins de randonnées existant afin de proposer des circuits touristiques

Créer une liaison cyclable intercommunale Gonfreville-l'Orcher – Gainneville – Rogerville

Aménager un espace de stationnement pour les vélos Place de la Mairie

Février 2018

- HABITAT ET FONCTIONNEMENT URBAIN
- TRANSPORT ET DEPLACEMENTS
- **ACTIVITES ECONOMIQUES**
- PAYSAGE ET PATRIMOINE
- ENVIRONNEMENT

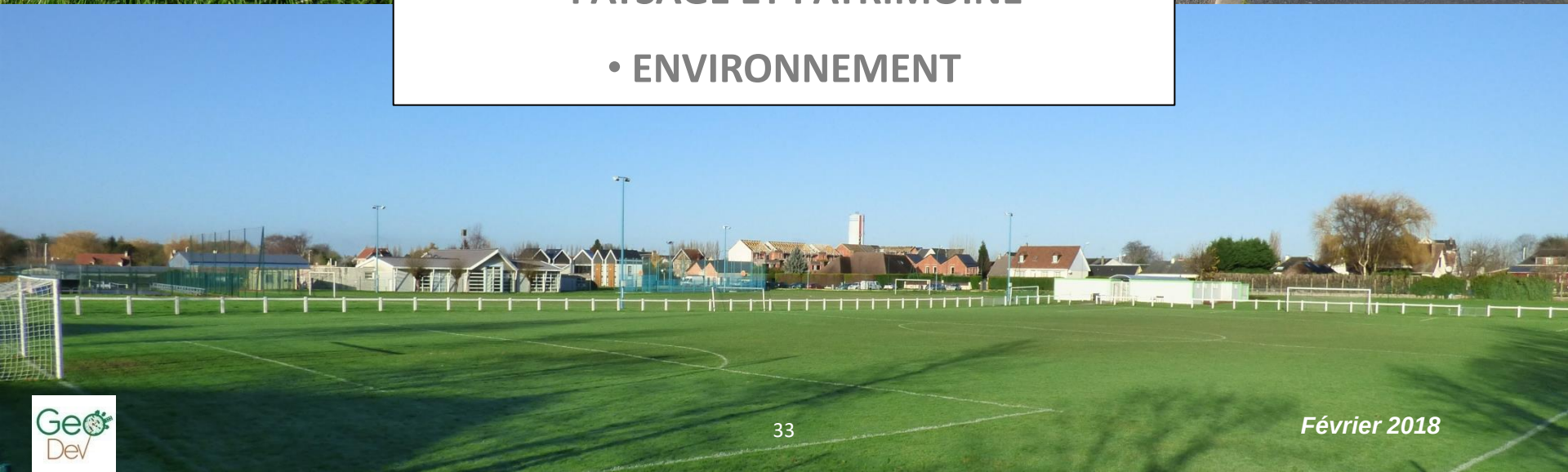

C. ACTIVITES ECONOMIQUES

Les grands objectifs pour Gainneville sont…

… pérenniser l'activité agricole (4)

… conforter une structure commerciale dynamique (6)

C. ACTIVITES ECONOMIQUES

C.1. Pérenniser l'activité agricole

- **Promouvoir une agriculture durable** dans le respect du terroir cauchois

- Maintenir le **bâti agricole, à distance du bâti à dominante d'habitat** et inversement

- **Ne pas miter les grands ensembles agricoles** et préserver les continuités agricoles à l'échelle du terroir

- **Soutenir** la vente des produits de **l'agriculture biologique** (maraîchage, ZA des Jonquilles)

>> RAPPELS DU DIAGNOSTIC
335 ha de SAU communale (72% du territoire)
4 sièges principaux d'exploitation
Activité agricole diversifiée (élevage, polyculture, maraîchage)

Activité de maraîchage

C. ACTIVITES ECONOMIQUES

C.2. Conforter une structure commerciale dynamique

- Favoriser le maintien des **commerces de proximité et des activités de service,** principalement dans le centre-bourg, le long de la RD.6015

- **Compléter l'offre commerciale de proximité**, au Nord de la RD.6015, en envisageant l'installation de nouveaux commerces

- **Pérenniser les activités tertiaires, commerciales et artisanales** sur les zones d'activités existantes, au Nord de la RD.6015 (Clos des Perdrix, ZAC de la Briqueterie)

- Accueillir des **activités de santé, artisanales** ainsi que des PME/PMI dans le domaine des **énergies renouvelables et de la transformation de produits issus de l'agriculture biologique** sur le site du **parc communautaire d'activités des Jonquilles**

- Définir une **stratégie de valorisation des friches économiques**, le long de la RD.6015

- **Tenir compte des besoins de développement du centre de Santé des Jonquilles**

>> OBJECTIFS CHIFFRES

Consommation d'espaces agricoles et naturels pour l'activité économique : 14 ha sur 10 ans

>> RAPPELS DU DIAGNOSTIC

536 emplois à Gainneville en 2012

8 commerces de proximité sur le territoire communal

Centre de santé des Jonquilles

Site de la ZA des Jonquilles

Quelques cases commerciales le long de la RD.6015

GAINNEVILLE

Projet d'Aménagement et de Développement Durables

ACTIVITES ECONOMIQUES

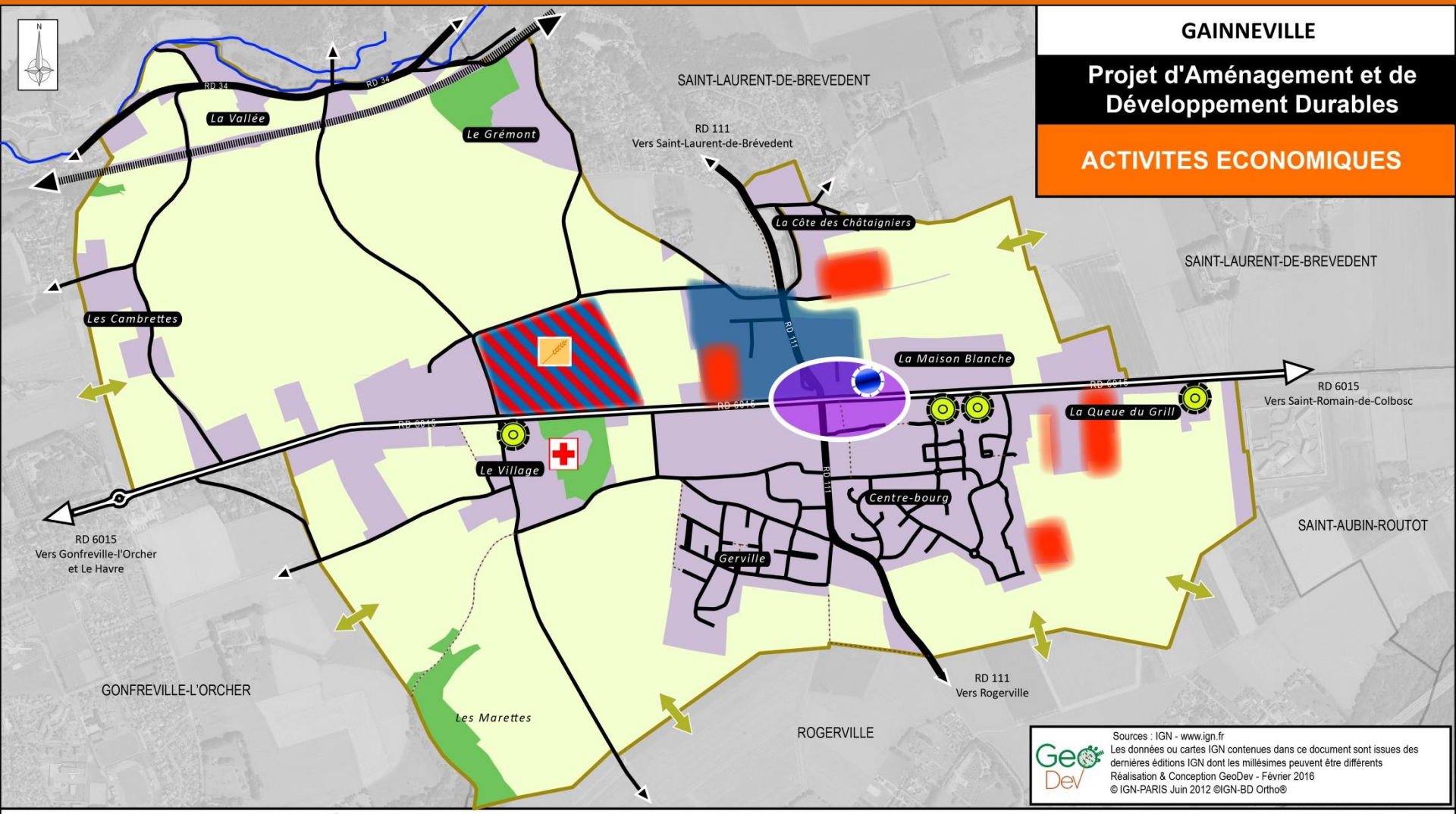

ELEMENTS DE CONTEXTE

- Bâti
- Espaces boisés
- Espaces à dominante agricole et autres occupations
- Limites communales
- Réseau viaire principal
- Réseau viaire secondaire
- Chemins piétons publics
- Réseau ferré
- Réseau hydrographique

C1. PERENNISER L'ACTIVITE AGRICOLE

- Promouvoir une agriculture durable dans le respect du terroir cauchois
- Maintenir le bâti agricole, à distance du bâti à dominante d'habitat et inversement
- Ne pas miter les grands ensembles agricoles et préserver les continuités agricoles à l'échelle du terroir
- Soutenir la vente des produits de l'agriculture biologique (maraîchage, ZA des Jonquilles)

C2. CONFORTER UNE STRUCTURE COMMERCIALE DYNAMIQUE

- Favoriser le maintien des commerces de proximité et des activités de service, principalement dans le centre-bourg, le long de la RD.6015
- Compléter l'offre commerciale de proximité, au Nord de la RD.6015
- Pérenniser les activités tertiaires, commerciales et artisanales sur les zones d'activités existantes, au Nord de la RD.6015 (Clos des Perdrix, ZAC de la Briqueterie)
- Accueillir des activités de santé, artisanales ainsi que des PME/PMI dans le domaine des énergies renouvelables et de la transformation de produits issus de l'agriculture biologique sur le site du parc communautaire d'activités des Jonquilles
- Définir une stratégie de valorisation des friches économiques, le long de la RD.6015
- Tenir compte des besoins de développement du centre de Santé des Jonquilles

Février 2018

- HABITAT ET FONCTIONNEMENT URBAIN
- TRANSPORT ET DEPLACEMENTS
- ACTIVITES ECONOMIQUES
- **PAYSAGE ET PATRIMOINE**
- ENVIRONNEMENT

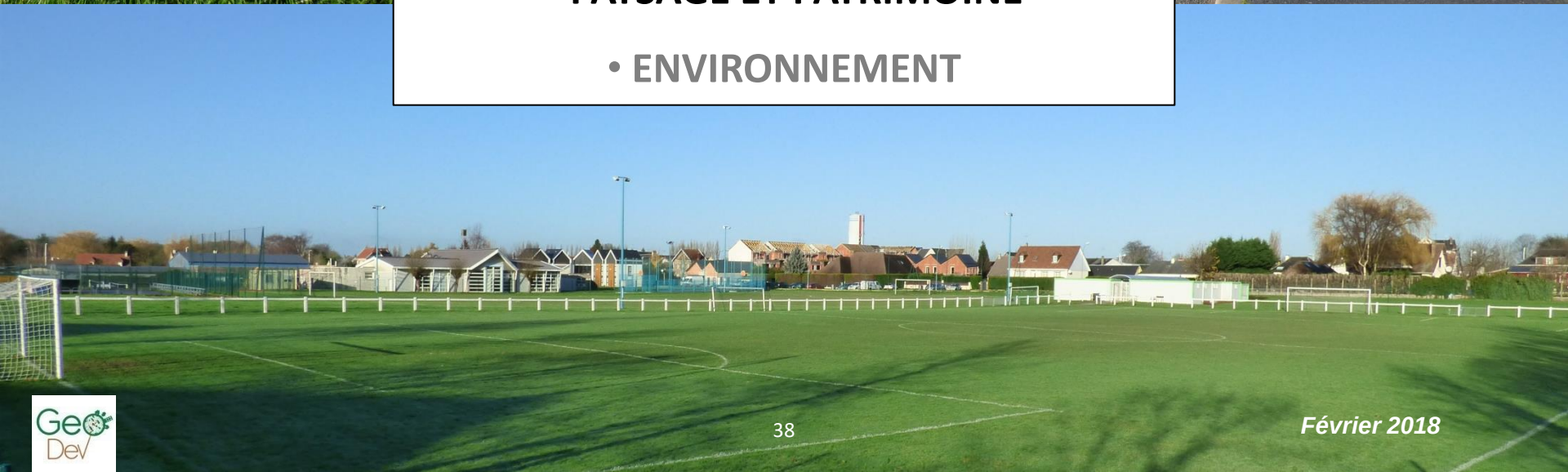

D. PAYSAGE ET PATRIMOINE

Les grands objectifs pour Gainneville sont…

… conforter l'identité rurale de la commune (4)

… préserver les unités paysagères et les grands ensembles naturels (4)

D. PAYSAGE ET PATRIMOINE

D.1. Conforter l'identité rurale de la commune

- **Conserver et valoriser les éléments du petit patrimoine bâti identitaires** de la commune (alignements bâtis, belles bâtisses, manoirs,…)

- Préserver les **ambiances patrimoniales remarquables du village et de la Vallée**

- **Permettre le changement de destination** des bâtiments agricoles de **caractère patrimonial** en habitation

- Veiller à la **qualité architecturale et à l'insertion des nouvelles constructions** dans leur environnement paysager et bâti

Habitat collectif dans le centre-bourg

Ambiance urbaine patrimoniale

D. PAYSAGE ET PATRIMOINE

D.2. Préserver les unités paysagères et les grands ensembles naturels

- **Protéger les éléments du patrimoine naturel** participant au paysage identitaire de Gainneville (boisements, alignements boisés, mares, vergers, Saint-Laurent)

- Maintenir **les perspectives paysagères et les coupures d'urbanisation** (à la périphérie du territoire communal le long de la RD.6015, entre les hameaux, vers la vallée du Saint-Laurent, vers le bois des Marettes…)

- **Soigner les transitions entre espaces bâtis et espaces agricoles**, notamment sur les secteurs d'ouverture à l'urbanisation (Plaine de la Paix, ZA des Jonquilles, entrée Sud-Est du centre-bourg,…)

- Imposer les **plantations en essences locales**

Vers le bois des Marettes

Alignement boisé à l'entrée Ouest du centre-bourg

GAINNEVILLE

Projet d'Aménagement et de Développement Durables

PATRIMOINE ET PAYSAGE

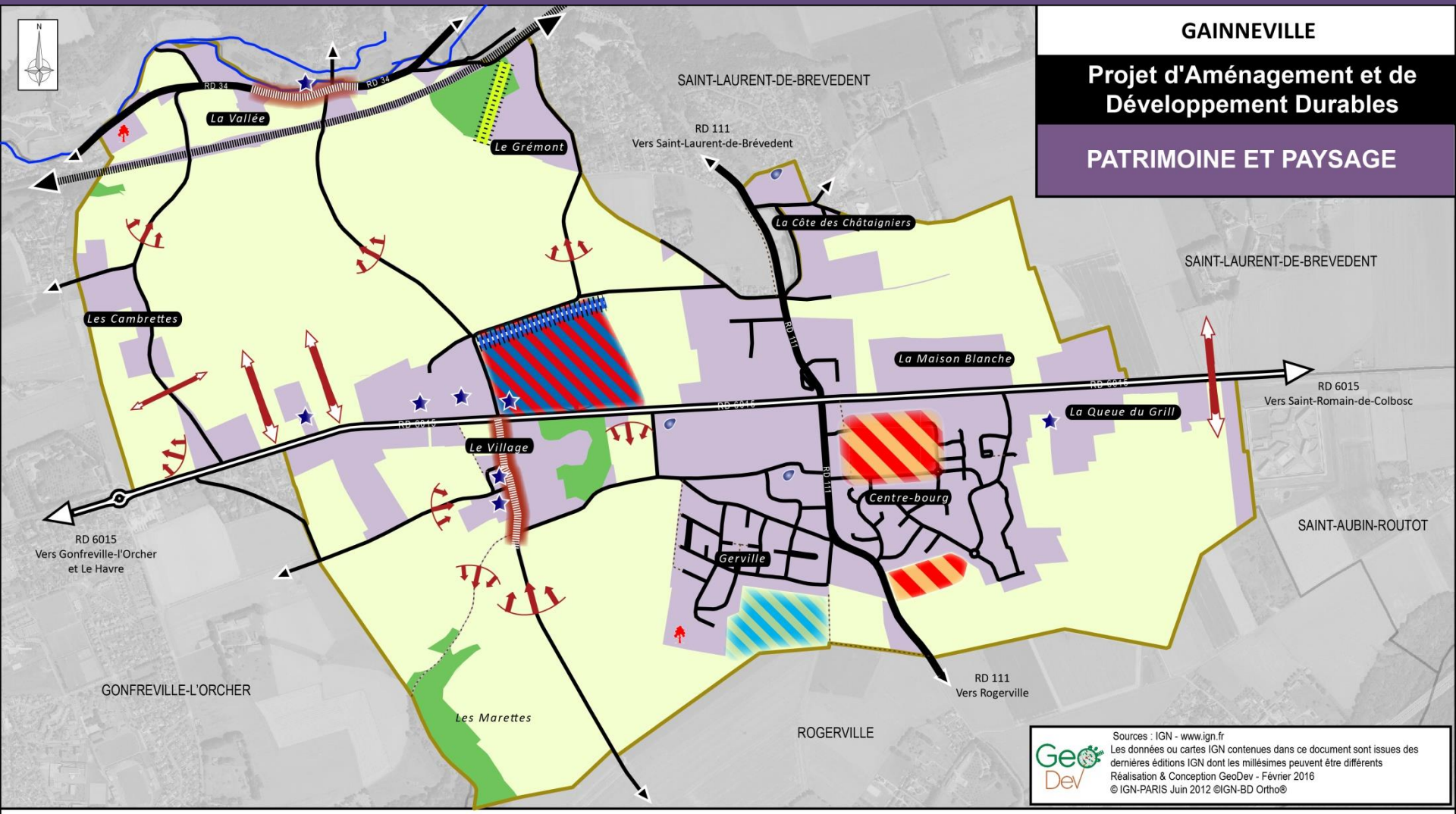

ELEMENTS DE CONTEXTE

- Bâti
- Espaces boisés
- Espaces à dominante agricole et autres occupations
- Limites communales
- Réseau viaire principal
- Réseau viaire secondaire
- Chemins piétons publics
- Réseau ferré
- Réseau hydrographique

D1. CONFORTER L'IDENTITE RURALE DE LA COMMUNE

Conserver et valoriser les éléments du petit patrimoine bâti identitaires de la commune *(entités principales identifiées uniquement sur ce cartogramme)*

Préserver les ambiances patrimoniales remarquables

Permettre le changement de destination des bâtiments agricoles de caractère patrimonial en habitation

Veiller à la qualité architecturale et à l'insertion des nouvelles constructions dans leur environnement paysager et bâti

Habitat — *Equipement public* — *Activités économiques*

D2. PRESERVER LES UNITES PAYSAGERES ET LES GRANDS ENSEMBLES NATURELS

Protéger les éléments du patrimoine naturel participant au paysage identitaire de Gainneville *(entités principales identifiées uniquement sur ce cartogramme)*

Boisement — *Alignement boisé* — *Rivière* — *Verger* — *Mare*

Maintenir les perspectives paysagères et les coupures d'urbanisation

Coupure d'urbanisation — *Perspective*

Soigner les transitions entre espaces bâtis et espaces agricoles, notamment sur les secteurs d'ouverture à l'urbanisation

Espace bâti/espace agricole — *Lisière de forêt*

Imposer les plantations en essences locales

Février 2018

- HABITAT ET FONCTIONNEMENT URBAIN
- TRANSPORT ET DEPLACEMENTS
- ACTIVITES ECONOMIQUES
- PAYSAGE ET PATRIMOINE
- **ENVIRONNEMENT**

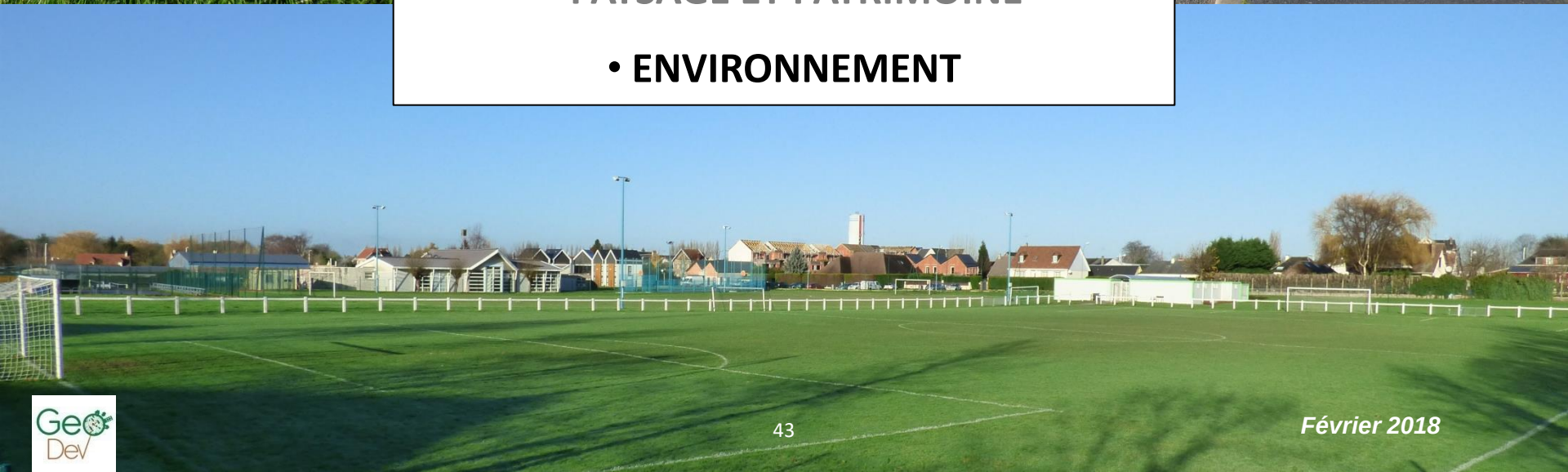

E. ENVIRONNEMENT

Les grands objectifs pour Gainneville sont…

… préserver et valoriser les ressources (4)

… limiter l'exposition des personnes et des biens aux risques (5)

E. ENVIRONNEMENT

E.1. Préserver et valoriser les ressources

- **Préserver et connecter les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques** dans un souci de continuité de la trame verte et bleue (bois des Marettes, parc des Jonquilles, vallée et rivière du Saint-Laurent,…)

- Inciter à l'utilisation des **énergies renouvelables et à une gestion économe de l'eau**

- **Eviter les pollutions de sites** sur le territoire gainnevillais (prise en compte des périmètres de captage, site pollué, anciens sites industriels, etc.)

- **Définir les conditions de gestion des déchets** dans les futures opérations d'aménagement (conditions et lieux de stockage, accès, conditions de desserte)

>> RAPPELS DU DIAGNOSTIC
Périmètres de protection de protection de captages (sources et forages Durécu et de Saint-Laurent-de-Brévedent
1 site pollué et 8 anciens sites industriels

Le Saint-Laurent

Point d'apport volontaire - verre

E. ENVIRONNEMENT

E.2. Limiter l'exposition des personnes et des biens aux risques

- **Tenir à distance** les zones d'extension résidentielle **des sources de risque** (bruit, transport de matières dangereuses, ruissellement et effondrement)

- **Interdire les activités industrielles générant d'importantes nuisances (bruit, odeur, circulation,…)** à proximité des secteurs d'habitat

- Conserver et créer **les talus, les alignements boisés et les prairies naturelles**, afin de favoriser **l'infiltration des eaux pluviales**

- **Maîtriser les rejets pluviaux dans le milieu, notamment sur les secteurs de développement urbain** (centre-bourg, ZA des Jonquilles, Plaine de la Paix)

- Réserver les **emplacements nécessaires** à la réalisation d'**ouvrages de lutte contre le ruissellement** à l'échelle du bassin versant

>> RAPPELS DU DIAGNOSTIC
Recensement des cavités souterraines réalisé
PPRI du Bassin Versant de la Lézarde
Canalisation de transport de gaz, ligne à haute tension,…

Ouvrage hydraulique – hameau de l'Etang

Fossé le long de la RD.6015

GAINNEVILLE

Projet d'Aménagement et de Développement Durables

ENVIRONNEMENT

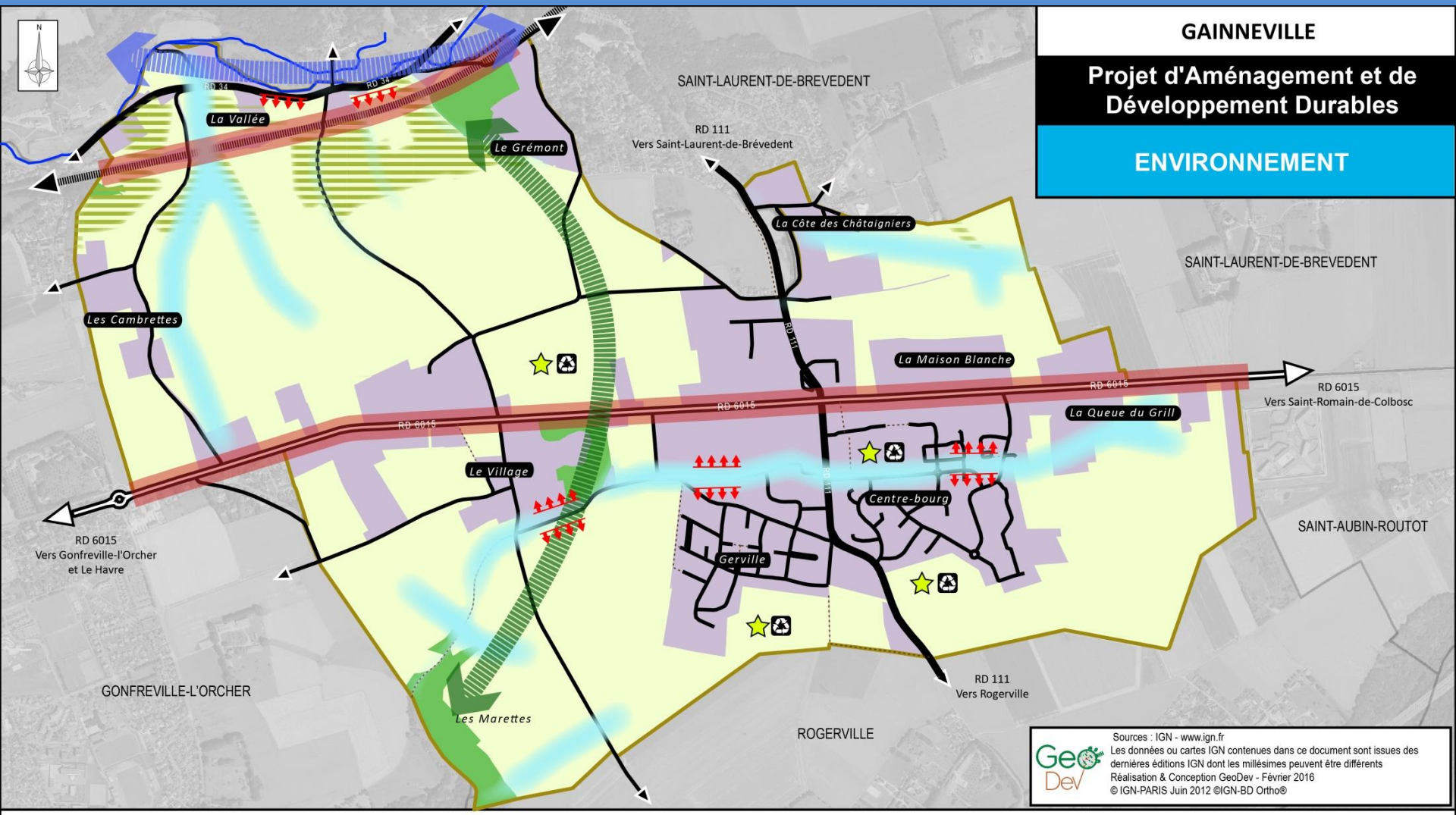

ELEMENTS DE CONTEXTE

- Bâti
- Espaces boisés
- Espaces à dominante agricole et autres occupations
- Limites communales
- Réseau viaire principal
- Réseau viaire secondaire
- Chemins piétons publics
- Réseau ferré
- Réseau hydrographique

E.1 PRESERVER ET VALORISER LES RESSOURCES

Préserver et connecter les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques

Réservoir boisé — *Corridor* — *Corridor humide et aquatique* — *Prairie naturelle*

Inciter à l'utilisation des énergies renouvelables et à une gestion économe de l'eau

Eviter les pollutions de sites sur le territoire gainnevillais

Définir les conditions de gestion des déchets dans les futures opérations d'aménagement

E.2 LIMITER L'EXPOSITION DES PERSONNES ET DES BIENS AUX RISQUES

Tenir à distance les zones d'extension résidentielle des sources de risque

Risque inondation — *Risque TMD*

Conserver et créer les talus, les alignements boisés et les prairies naturelles, afin de favoriser l'infiltration des eaux pluviales

Maîtriser les rejets pluviaux dans le milieu, notamment sur les secteurs de développement urbain

Réserver les emplacements nécessaires à la réalisation d'ouvrages de lutte contre le ruissellement à l'échelle du bassin versant

Interdire les activités industrielles générant d'importantes nuisances à proximité des secteurs d'habitat